

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 03 SEPTEMBRE 2007**

Date de convocation : 27 Août 2007

La séance est ouverte à 21 heures.

Présents : MM. de ROUX, M. BUFFARD, Mme FIAUD, M. SALIBA, Mmes CHARRIER, PICHARD, MM. FOURRÉ, PANNAUD, RICHON, MAUDOUX, PATRY, GRAVELLE, BINNIE, Mmes COURTHES, LAVOISSIERE, MIRAULT, GATINEAU .

Excusés ayant donné pouvoir : Mme MAUREL, M. GODARD

Absents : Mmes VALIN, PELAUD, THOMAS, M. TARDY.

Secrétaire de séance : M. PATRY

VOIRIE : RÉSULTATS DU DIALOGUE COMPÉTITIF

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal la procédure de dialogue compétitif engagée en vue de la réalisation des travaux de création, de gros entretien et d'entretien courant des réseaux de voirie.

Le problème était de savoir comment la Commune pouvait, de façon rationnelle, procéder à la réfection des chemins à grande circulation, dégradés par leur utilisation (environ 45 kms), en connaissant à l'avance le coût global qui devrait être inscrit au budget chaque année.

Sept entreprises ont présenté leur candidature : APPIA Charentes, Entreprise DAVID, COLAS SUD-OUEST, SCOTPA, SACER ATLANTIQUE, EUROVIA, GRAMMATICO TP.

Il leur a été demandé de faire un diagnostic complet de l'état des routes et chemins entrant dans la sélection des 45 kms retenus, et à partir de ce diagnostic, d'établir une liste des ordres de priorité pour l'ouverture des chantiers.

La date de remise des offres était fixée au 29 Juin 2007.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 9 Juillet 2007 afin de procéder à l'ouverture des offres.

Sur les 7 candidatures présentées, et après différents auditions, deux entreprises finalement ont remis une offre : COLAS SUD OUEST et EUROVIA.

Après examen des offres, il a été demandé, par courrier en date du 9 Juillet, à EUROVIA de supprimer diverses prestations qui ne sont pas liées directement à la chaussée, et à COLAS SUD-OUEST de revoir les conditions de paiements annuels sur les 8 ans. Les deux entreprises ont envoyé une nouvelle proposition.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 10 Août, a jugé que l'offre présentée par EUROVIA correspond mieux à la demande de la Commune et qu'elle est économiquement plus avantageuse.

Elle a retenu l'offre présentée par l'entreprise EUROVIA sur la base d'une moyenne annuelle sur les huit années du marché de 199 963.88 € TTC, soit un montant total de 1 599 711.06 € TTC, celle de COLAS SUD-OUEST s'élevait à 211 649,10 € et n'était pas payable en annuités égales.

Monsieur de ROUX donne lecture des conclusions de la Commission d'appel d'offres, il rappelle les voies communales entrant dans la liste du marché :

- V.C.N°1 – du Maine-Allain , Chemins des Ajoncs, des Genêts, des Bernardières et Croix Echelle
- V.C. N°2 – de la RD 24 Les Sablons à la RD 238 Route de St Césaire
- VC. N°3 - de la RD 24 La Broussardière à la Route de la Chapelle (Champ des Vignes)
- VC N°4 - de la Germinerie (Chemins des Alouettes, des Vanneaux) à Beauchail (Chemins des Prises, de la Grange)
- V.C. N°5 - de la RD 24 Le Port Hublé aux Métrelles
- V.C. N°7 – Chemin des Brandes
- V.C. N°8 – Rue des Carpes, Rue des Civelles
- V.C. N°9 – de la RD 24 à la RN 141 (chemins du Maine-Videau et de la Grave)
- V.C. N°11 – Le Maine Allain (une partie du Chemin des Bruyères)
- V.C. N°13 - Chemin Bertaud
- V.C. N° 16 – Chemin Nattier
- V.C. N° 17 : Chemin des 2 Fontaines – Chemin Boisson
- V.C. N° 18 – Chemin Beau
- V.C. N°19 – Chemin Larron
- V.C. 20 – Chemin du Cluzeau
- V.C. 21 - Chemin de Puynouveau
- V.C. N°35 – Chemin Benon
- V.C. N°36 – Chemin Fief Roux
- V.C. N°24 Chemin Latéral
- V.C. N° 51 Chemin Labbé
- V.C. N°54 - Chemin du Silo
- Les Essarts : Rue du Colombard, Rue des Sarments

Monsieur GRAVELLE demande si la pose de bordures de trottoirs est comprise dans le marché.

Monsieur de ROUX indique que cela dépend des chemins et des chantiers.

Le gabarit des chemins devant permettre le croisement des voitures, il est prévu de procéder à l'élargissement de certaines voies.

Monsieur BUFFARD souligne qu'il est prévu de créer des fossés afin de favoriser l'écoulement des eaux pour préserver l'étanchéité des routes et par la même d'éviter la dégradation de la voirie.

Monsieur GRAVELLE demande si la Commune achètera les terrains nécessaires à l'élargissement des voies et à la création de fossés.

Monsieur de ROUX indique que la Commune ne portera pas atteinte à la propriété, et que généralement l'emprise des voies sera suffisante.

Monsieur RICHON demande quand est prévu le commencement des travaux.

Monsieur de ROUX répond que si le Conseil donne son accord, l'Entreprise EUROVIA entreprendra les premiers travaux avant l'hiver, et notamment le lieudit « Maisonneuve ».

Monsieur FOURRÉ demande si le choix des priorités est fait par la Commune ou par l'Entreprise. Monsieur de ROUX indique que c'est la Commune qui commande les priorités. Monsieur BUFFARD précise que l'Entreprise procédera à l'entretien courant en attendant de réaliser des travaux de réfection.

Après cet échange, Monsieur de ROUX demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine la décision de la Commission d'Appel d'Offres et autorise Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir avec l'entreprise EUROVIA.

ZA LES 7 JOURNAUX : ACQUISITION TERRAINS MALLET

Monsieur de ROUX rappelle que la SEMIS achète les terrains appartenant à MM. BRILLOUET et M. CAZELLE en vue de lancer la 1^{ère} tranche de la zone mixte d'activités à l'entrée du bourg, malgré les fouilles archéologiques qui doivent intervenir sur ces parcelles.

Le Conseil Général s'est engagé à faire traiter en priorité par son Service Archéologique, avant la fin de l'année, l'emprise des terrains concernés.

Les terrains appartenant à la famille MALLET qui, dans un premier temps ne sont pas concernés par l'aménagement de la SEMIS, sont achetés directement par la Commune au titre de réserve foncière.

Le terrain situé derrière le stade de la Touche permettra la réalisation d'un parking afin que les nuisances occasionnées lors des matchs de foot, par le stationnement des voitures dans le lotissement, cessent.

Monsieur GRAVELLE demande si ces terrains seront touchés par les fouilles archéologiques. Monsieur de ROUX répond qu'il ne le sait pas encore.

Monsieur de ROUX rappelle qu'il avait négocié avec M. et Mme MALLET l'acquisition de leurs terrains situés d'une part aux 7 Journaux, d'une superficie de 1 ha 64 a 92 ca pour un montant de 173 166 € et d'autre part le long de la RD 24, d'une superficie de 33 a 60 ca pour un montant de 5000 €. ; cette dernière parcelle est nécessaire en vue de la réalisation d'un déversoir d'orage exigé par la Loi sur l'eau.

Le montant total de l'acquisition s'élève à 178 166 €.

Le Service des Domaines a procédé à l'estimation de chaque parcelle.

Le Service des Domaines a estimé la valeur vénale actuelle de ces biens à :

AZ N°5	730 m ²	X 31.50 €	=	22 995 €
AZ N°6 et 7, AX N°12 :	15 762 m ²	X 9.70 €	=	152 890 €
			Soit	175 885 €
AX 22 :	3360 m ²	X 0.43 €	=	1 445 €
	Soit un total général de			= 177 330 €

alors que le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement pour un montant de **178 166 €**, soit une plus value de **836 €** par rapport à l'estimation générale correspondant à 0.47%.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, considérant que la plus value constatée par rapport à l'estimation des Domaines est modeste (836 €) à l'unanimité, décide l'acquisition des parcelles précitées d'une superficie de 19 852 m² au prix global de 178 166 € tel qu'il avait été négocié avec M. et Mme MALLET et autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame GATINEAU, présidente de la Commission des Finances indique que la Commission a étudié l'attribution des subventions versées aux associations et a appliqué une augmentation de 10% par rapport à l'année passée.

Monsieur de ROUX demande si la commission a modifié les critères d'attribution.

Monsieur FOURRÉ qu'il a commencé à travailler sur une étude afin de comparer les actions des communes de même importance que Chaniers en faveur de leurs associations.

Le comparatif porte sur l'encadrement au sein des associations, les animateurs titulaires de brevets, le nombre d'adhérents, l'entretien des locaux mis à disposition, etc...

Il a demandé l'aide d'Alexandre GIRAUD pour mener à bien cette étude.

Madame GATINEAU donne lecture des subventions que la Commission propose d'attribuer.

ASSOCIATIONS assurant l'encadrement d'enfants	
AS Foot	2 000
Judo Club Chagnolais	725
Entente Pongiste de Chaniers	555
Atelier 10	555
Club VTT	555
Tennis Club Chaniers	555
Sous-Total	4 945
ASSOCIATIONS Sportives	
Amicale Boules Chagnolaise	170
Club Gymnatique Volontaire	170
Yoga	170
Club de Jeu de Simulation	
Saintongeais	170
La Mouche Chagnolaise	170
ACCA de Chaniers	170
Sous-Total	1 020
ASSOCIATIONS DIVERSES	
Handicapés Moteurs	30
Ligue contre le Cancer	30
Paralysés de France	30
Prévention Routière	30
Donneurs de Sang	30
Croix Rouge	30
Pêcheurs Santons	30
Anciens Combattants	30
Sous-Total	240
ASSOCIATIONS d'Intérêt Local	
Club des Aînés Ruraux	90
Bibliobus	400
APE Maternelle Ronsard	110
APE Ecole Pasteur/La Chapelle des Pots	110
Banque Alimentaire	535
Batterie-Fanfare "L'Espoir Chagnolais"	170
Mission Locale de Saintes	155
Comité d'Animation de Chaniers	500
Coup de Pouce	2 100
Sous-Total	4 170
TOTAL GENERAL	10 374

Madame CHARRIER rappelle les subventions déjà allouées :

CLSH Les Coccinelles	69 800 €
La Souris Verte	7 000 €
L'Atelier 10	153 €
Compagnie Creton'Art	2 000 €

Elle indique que l'Association Coup de Pouce bénéficie cette année d'une subvention d'une subvention de 2 100 €.

Elle rappelle que Coup de Pouce occupe le Presbytère pour lequel la Commune doit verser une indemnité mensuelle d'occupation de 150 € à compter du 1^{er} Juillet.

Le montant de la subvention correspond au montant annuel des loyers non payés par la Commune en 2007 (3000 €) dont ont été déduites les indemnités d'occupation du presbytère (900€).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à l'attribution des subventions présentée.

BIENNALE DU VERRE

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal la demande de subvention présentée par l'Association « EN VERRE AU BON ENDROIT » en vue de l'organisation de la Biennale du Verre.

Lors de la précédente réunion, le Conseil Municipal, en raison du montant de la subvention demandée (2 600 €), avait demandé à Mme CHARRIER de bien vouloir étudier avec les responsables de l'Association l'attribution d'une subvention de 1500 €.

Mme CHARRIER indique qu'elle a contacté une des responsables de l'Association. A l'issue de cet entretien, il a été convenu que la Commune verserait une subvention de 1500 € conformément au souhait du Conseil.

Le Conseil Municipal remercie Madame CHARRIER et entérine l'attribution d'une subvention de 1500 e à l'association En Verre au Bon Endroit.

COMPTABILITÉ : VIREMENTS DE CRÉDITS

Madame CHARRIER indique au Conseil Municipal qu'à la suite d'une modification de la nomenclature comptable, les subventions versées aux associations doivent désormais être imputées à l'article 6574 et non plus au 65738.

Il convient donc de modifier en conséquence les crédits prévus au budget primitif 2007 :

- article 65738 :	- 92 000
- article 6574 :	+ 92 000

Madame CHARRIER précise qu'il a été laissé sur le compte 65738, le montant de la subvention versée habituellement au Collège Agrippa d'Aubigné pour le voyage de socialisation des élèves de 6^{ème}.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le virement de crédits proposé.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE PRISE EN CHARGE DU TRACÉ DE LA RCEA

Monsieur de ROUX informe le Conseil que Monsieur le Préfet par arrêté en date du 03Août 2007 a ordonné la prise en considération de la mise à l'étude de l'aménagement à 2 x 2 voies de la variante Sud VS2, de la RN 141 entre SAINTES et DOMPIERRE S/ CHARENTE.

Il indique que par courrier en date du 10 Août, il a attiré l'attention du Préfet sur deux problèmes importants ayant déjà fait l'objet de discussion en séance du conseil.

- La Variante Sud VS2 aboutit au Village de Dannepont où non seulement elle touche du bâti mais porte atteinte à la zone particulièrement sensible que représente la Vallée du Coran. Pourquoi faire remonter ce tracé vers le Nord à l'endroit où cela crée un préjudice ?

- Le second point concerne l'emprise trop importante prise en considération entre les Essarts et l'entrée du Bourg de Chaniers, qui inclut du bâti ce qui rend ces immeubles pratiquement invendables.

Monsieur MAUDOUX demande, une fois que toutes les précautions phoniques sont prises, à quelle distance doivent se situer les habitations. Monsieur de ROUX indique que les immeubles ne doivent pas se situer à moins de 150 mètres.

Monsieur MAUDOUX rappelle qu'il avait été évoqué lors d'une réunion précédente que le trafic était insuffisant pour que l'Etat réalise une quatre voies sur cet itinéraire.

Monsieur de ROUX indique en effet que le Conseil National des Ponts et Chaussées avait déclaré que la RCEA ne se ferait que lorsque le trafic attendrait 15000 véhicules/jour ; or, il n'est actuellement que de 9000.

Monsieur de ROUX constate qu'en attendant les terrains sont gelés et que l'on fait peser des charges sur les propriétaires. Il rappelle que le tracé Nord avait été inscrit par arrêté préfectoral en 1974 sur tous les documents d'urbanisme puis modifié en 1998, avec tous les inconvénients que cela a représenté pour les propriétaires pendant 24 ans.

Monsieur PATRY fait remarquer que les travaux d'aménagement de la RCEA sont en cours au dessus d'Angoulême.

Monsieur de ROUX indique que le tronçon Saintes – Royan va être terminé en 2008, avec un certain retard.

Il faudra un certain temps avant que les travaux entre Saintes et Cognac soient repris puisque le contournement de Cognac par la ZI de Merpins est compliqué et qu'à Saintes la traversée du lit majeur de la Charente pose problème dans la mesure où pour lutter contre les inondations le remblaiement du lit est interdit. La solution serait la construction d'un viaduc ce qui entraîne un coût important par rapport au trafic actuel.

Monsieur de ROUX propose au Conseil Municipal de demander solennellement aux pouvoirs publics d'apporter les modifications au tracé de la RCEA sur les deux points dont il vient d'être débattu.

Le Conseil Municipal, de CHANIERS,

Après avoir pris connaissance de l'arrêté préfectoral N°07-2871 du 03/08/2007 prenant en considération la mise à l'étude de l'aménagement à 2 x 2

voies de la variante Sud VS2, de la RN 141 entre SAINTES et DOMPIERRE S/ CHARENTE,

Considérant que :

- La Variante Sud VS2 aboutit au Village de Dannepont où non seulement elle touche du bâti mais porte atteinte à la zone particulièrement sensible que représente la Vallée du Coran.
- l'emprise trop importante prise en considération entre les Essarts et l'entrée du Bourg de Chaniers, inclut du bâti rendant ces immeubles pratiquement invendables.

A l'unanimité, demande solennellement aux pouvoirs publics,

- la modification de la pénétration de la RCEA sur le territoire de la Commune de Chaniers au lieu-dit « Chez Dannepont,
- la modification de l'emprise de la RCEA entre le village des Essarts et le bourg de Chaniers afin d'exclure de cette zone le bâti.

NUMÉRISATION DU CADASTRE : PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal le projet de mise en place d'un Système d'Information Géographique pour lequel la maîtrise d'ouvrage a été déléguée à la Saintonge Romane.

Une convention avec les divers partenaires associés a été signée en vue de définir les conditions de mise en place des moyens techniques et financiers nécessaires à la constitution d'une banque de données cartographiques informatiques et à leur mise à jour.

La Saintonge Romane a fait parvenir un nouveau plan de financement concernant la numérisation du cadastre qui intègre le coût des contrôles des données complémentaires (voirie et domaine public) d'un montant de 100 € HT pour la Commune.

La dépense totale s'élève donc à 2779,04 € HT au lieu de 2 679,04 € HT, prise en charge à 80% par les partenaires associés au lieu de 70 % initialement.

EDF- GDF	10%
SYNDICAT DES EAUX	10%
VEOLIA	10%
SDEER	10%
Conseil Général	40%
Part communale : 555.80 €	20%

Ce nouveau plan de financement nécessite un avenant à la convention passée avec les partenaires associés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne un avis favorable au nouveau plan de financement qui lui a été présenté et mandate Monsieur le Maire pour signer l'avenant à la convention devant intervenir.

TRAVAUX NEUFS D'ECLAIRAGE PUBLIC – CONVENTION SDEER

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal que le S.D.E.E.R. a assuré la maîtrise d'ouvrage des travaux neufs réalisés en 2006, concernant l'amélioration de l'éclairage de la rue du Cimetière (parking) et la mise en lumière de l'église (passage des fourreaux).

Montant total HT

8 383.66 €

Participation Syndicat 4 191.83 €
Participation de la Commune 4 191.83 €
payable en 5 annuités de 838.37 € à compter du 01 Février 2008

En vue du règlement de la participation communale, il convient de passer une convention avec le Syndicat Départemental d'Electrification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir.

VENTE DE MOBILIERS DIVERS

Monsieur de ROUX indique qu'à la suite du réaménagement de la mairie, divers mobiliers (étagères, chaises, tables, bureaux, etc. ...) ont été réformés et vendus pour la somme de 267.50 €.

QUESTIONS DIVERSES

Mise en lumière de l'église – Demande de subvention

Monsieur BUFFARD indique qu'à la suite de l'étude réalisée par l'APMAC le Syndicat d'Electrification a présenté des devis d'un montant total de 21 942.30 € en vue de la mise en lumière de l'église,

Ces travaux sont subventionnés par le SDEER à hauteur de 50% et par le biais du Pays de Saintonge Romane, à hauteur de 30% au titre de la dotation du petit patrimoine rural du Conseil Général.

Il convient donc de solliciter auprès de la Saintonge Romane une subvention au titre de la dotation du petit patrimoine Rural du Conseil Général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter une subvention auprès de la Saintonge Romane au titre de la dotation du petit patrimoine Rural du Conseil Général.

Monsieur RICHON demande si l'éclairage intérieur de l'église est prévu car il faudra penser à ce qu'il soit accessible pour pouvoir changer les ampoules aisément.

Monsieur BUFFARD indique que le SDEER doit aussi réaliser l'éclairage autour de la mairie et du Monument aux Morts.

Remplacement du beffroi : malgré la mise en demeure qui lui a été envoyée, l'entreprise de menuiserie chargée de la réfection du beffroi n'a toujours pas répondu.

Régime indemnitaire – Remplacement de la PTETE par l'IAT

Madame CHARRIER rappelle au Conseil Municipal que le personnel communal bénéficie d'un régime indemnitaire.

Il indique que les agents ayant le grade d'adjoint technique (1^{ère} et 2^{ème} classe) bénéficient actuellement d'une prime mensuelle intitulée « Prime Technique de l'Entretien, des Travaux et de l'Exploitation » (P.T.E.T.E).

Cette prime, instaurée en novembre 2003, a été supprimée pour les agents de la fonction publique. Elle est désormais réservée aux agents de la D.D.E.

Pour remplacer la PTETE, les agents peuvent maintenant prétendre à l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.) comme les agents des services administratifs.

Il convient donc de prendre une délibération pour prévoir l'attribution de l'I.A.T à compter du 1/9/2007, aux agents ayant les grades suivants :

- Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe,
- Adjoint technique territorial de 1^{ère} classe

Un arrêté individuel déterminera le coefficient de modulation à appliquer (de 1 à 8) pour chaque agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à compter du 1^{er} septembre 2007, l'Indemnité d'Administration et de Technicité aux adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} et 1^{ère} Classe.

Monsieur de ROUX souhaite faire une remarque sur un problème intervenu au sein du personnel.

Lors de la vérification des permis de conduire des agents communaux amenés à conduire les véhicules de la Commune, il est apparu que le permis de conduire de M. Christian RENAUD n'était pas valide.

Au nom du principe de précaution, le Maire a pris les mesures nécessaires afin que l'intéressé ne conduise pas les véhicules communaux tant que la situation ne serait pas éclaircie. La Sous-Préfecture a confirmé qu'il y avait eu une erreur, et le Maire a aussitôt levé l'interdiction.

Or, le fait que Monsieur RENAUD n'ait plus eu le droit de conduire les véhicules de la Commune, a fait courir des bruits sur sa situation personnelle. Il a donc demandé qu'une rectification soit apportée en séance du Conseil et qu'il soit dit que son permis de conduire a toujours été valable.

Instructions des permis de construire et déclarations relatives à l'occupation des sols. Convention pour mise à disposition des Services de l'Etat.

Monsieur de ROUX informe le Conseil Municipal que la législation sur l'instruction des permis de construire et déclarations relatives à l'occupation des sols a été modifiée en vue d'une plus grande simplification puisque l'on passe de l'autorisation à un système déclaratif.

Cette modification oblige les maires à une plus grande attention lors de la réception des dossiers de permis de construire et déclarations de travaux puisque les délais d'instruction doivent être connus et garantis lors du dépôt de la demande.

Actuellement le service instructeur de la Commune est le service de la DDE qui agit pour le compte et par délégation du Maire et non sous l'autorité de l'Etat. Le Maire, qui n'est pas tenu de suivre les conclusions de la DDE signe les autorisations de sols.

Monsieur de ROUX rappelle que la Commune a toujours été globalement satisfaite des services de la DDE, et suggère de poursuivre cette collaboration puisque l'Etat propose la mise à disposition de ses services en vue de procéder à l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol relevant de la compétence communale.

Pour ce faire une convention définissant les modalités de la mise à disposition est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de confier aux services de la DDE l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol : Permis de construire, de démolir, d'aménager ; Certificats

d'urbanisme ; Déclarations préalables, et mandate Monsieur pour signer la convention à intervenir.

Révision du PLU de SAINTES –

Monsieur de ROUX informe le Conseil Municipal que la Ville de SAINTES a mis en révision son Plan Local d'Urbanisme. La Commune de Chaniers en tant que Commune limitrophe peut être consultée lors de cette révision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande que la Commune de Chaniers soit consultée lors de la révision du PLU de la Ville de SAINTES.

Cérémonie de présentation au DRAPEAU par l'EETAA de PABAN

Monsieur de ROUX indique que Chaniers accueillera pour la troisième fois, la cérémonie de Présentation au drapeau de l'Ecole d'Enseignement Technique de l'Armée de l'Air de Paban qui cette année est doublée avec la Journée Nationale du Réserviste

Cette cérémonie se déroulera le 27 Septembre prochain.

Monsieur de ROUX demande à Monsieur PATRY de bien vouloir présenter le programme de la cérémonie. Monsieur PATRY indique qu'il n'a pas été invité à la réunion préparatoire.

Monsieur BUFFARD donne lecture du programme de cette journée qui réunira environ 1000 personnes.

8 h 30 à 10 h – Salle des Fêtes –

Accueil des chagnolais et Réservistes

Conférence d'information

10 h 30 à 11 h 30 – cérémonie de présentation au drapeau des élèves techniciens.

11 h 30 – 12 h. Rafrâichissement

L'après-Midi sur la Base – Visite de l'Ecole, conférence dispensée aux collégiens et lycéens.

Intervention de Mme COURTHES

Madame COURTHES demande où en est le projet de centre-bourg Chez Labbé. Monsieur de ROUX répond que ce projet dépend de l'aménagement d'un rond-point sur la RN 141 afin de desservir cette zone nouvelle.

Les Services de la DDE sont d'accord pour déplacer ce rond-point, initialement prévu à hauteur de la Rue des Bergeronnettes, à l'embranchement de la Rue du village de Chez Corbin.

La DDE doit faire parvenir prochainement les plans du projet qui sera soumis au Conseil Municipal.

Intervention de M. MAUDOUX

- Tenue de sécurité des employés : Monsieur MAUDOUX signale qu'il a remarqué que les employés communaux travaillant sur la route ne portaient pas de gilet de protection.

- Il demande s'il est possible de déplacer le panneau de limitation de vitesse situé sur la RD 24 à l'embranchement de la Rue des Sables qui gêne la visibilité au débouché de cette rue.

- Il indique qu'il a demandé que soit changé le panneau situé devant l'Ecole ; or, il semble qu'il n'y ait plus de panneaux en stock.

Monsieur de ROUX rappelle que ces panneaux ont été réalisés par les enfants lors de la Journée sécurité Routière mais qu'ils n'étaient pas réglementaires. Madame CHARRIER précise que ces panneaux qui ont été exposés au soleil et à la pluie sont vétustes.

Monsieur de ROUX indique qu'il conviendra de mettre devant les écoles des panneaux réglementaires.

- **Intercommunalité :**

Monsieur MAUDOUX demande où en est le projet d'adhésion à la CDC de BURIE. Monsieur de ROUX indique qu'il est évident que les problèmes d'intercommunalité autour de Saintes se traiteront après les élections municipales.

Il existe un projet à Saintes avec une communauté d'agglomération.

Monsieur de ROUX pense que si l'on doit avoir une agglomération, ce devra être une agglomération Saintes – Cognac.

Actuellement les Chambres de Commerces de Saintes, Cognac et Rochefort, les Tribunaux de Commerce Saintes et Cognac souhaitent se rapprocher.

Il s'agit d'un rapprochement physique et naturel entre deux villes.

L'intérêt d'un grand canton de Burie est d'être le canton d'équilibre entre Saintes et cognac.

L'agglomération Saintes-Cognac se fera un jour puisque le rapprochement de ces deux villes et des Communes qui les entourent est nécessaire. L'industrie phare de la région est celle du cognac, or l'agglomération des deux villes constitue le cœur de cette activité. Mais surtout, l'intercommunalité est faite pour rendre service aux citoyens. Il faut donc examiner le coût et les avantages qu'ils en retireraient, et notamment le prix des grands services publics rendus par les collectivités. Ce sont ces facteurs qui doivent décider des intercommunalités et non simplement les décisions politiques ou administratives d'organisation du territoire encouragées par des dotations ou des subventions.

Manifestations

Monsieur PANNAUD souhaite faire un point sur les manifestations.

La première quinzaine d'Août a été très animée par :

- jeudi 2 août, le Marché Fermier, pour sa 2^{ème} édition, a remporté un franc succès. Les producteurs comme les visiteurs ont passé une excellente soirée, animée par la Compagnie Stromboli.

- Mardi 7 Août, les Visites du Soir avec la participation de la Saintonge Romane et l'Association Creton'Art. Environ 200 personnes ont déambulé dans les rues de Chaniers.

- Vendredi 10 Août, les Tréteaux de France avec la représentation de « un Rêve de Théâtre » ont accueilli 212 spectateurs sous leur nouveau chapiteau.

Le 15 Septembre, le Comité d'animation organise à partir de 18 h 30, une randonnée semi-nocturne.

Le 28 Septembre, le groupe « Jazz Vocal Atlantique se produira à 21 h, en l'église de Chaniers.

La séance est levée à 22 h 45

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre PATRY